|  |  |
| --- | --- |
| **Dilamco** 18625 rue Larocque Montréal (QC) Canada H9K 1P1 514-820-0773  [info@dilamco.com](mailto:info@dilamco.com)  <https://dilamco.com/> | [A close up of a logo  AI-generated content may be incorrect.](http://www.dilamco.com/)  NEQ : 1162047543 RBQ : 8306-0806-27 |
| Date : 30 septembre 2025, valide 30 jours | **SOUMISSION : #OMHM-V1** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Vendu à** |  | **Expédié à** |
| {{VENDEUR}}  *(ci-après désigné « le Client »)* |  | Laval |

|  |  |
| --- | --- |
| **Produits et Services \*** | **Prix** |
| Projet  25142 - École Arc-en-ciel Pavillon 1 (Laval)  Selon le Plan Architecture, Page A801, A802, A803  Produits  1 Ensemble (pour M-003A)    1 Ensemble (pour M-003B)    1 Ensemble (pour M-003C)    4 Ensemble (pour M-207, M-208, M-209, M-210)    Services  Installation incluse |  |
| **SOUS-TOTAL** | 71 950.00 $ |
| TPS 145397832 RT0001 (5,000%) | 3 597.50 $ |
| TVQ 1205567875 TQ0001 (9,975%) | 7 173.15 $ |
| **TOTAL AVEC TAXES** | **82 720.65 $** |

\* Planification sujette à la disponibilité des matériaux et à l’état de préparation du chantier. Toute modification ou addition fera l’objet d’un avenant (ordre de changement) séparé. Cette soumission est assujettie à nos termes et conditions de vente présentée aux pages suivantes.

**MERCI !**

**Description de l’offre**

Spécifications - Construction et finition des armoires

* Caissons et tablettes : contreplaqué de qualité supérieure sans vides, intérieurs revêtus de bouleau. Toutes les arêtes exposées sont scellées et finies.
* Portes et façades de tiroirs : fabriquées avec le même contreplaqué de qualité supérieure (parements équilibrés pour la stabilité) et peintes avec le même système de laque catalysée.
* Finition : système de laque catalysée de qualité mobilier, résistant aux éclats et à l’abrasion, offrant une excellente stabilité dimensionnelle et minimisant le gauchissement. Couleur et lustre selon l’échéancier architectural.
* Durabilité : conception visant une longue durée de vie et une performance supérieure à la mélamine standard.

Portée des travaux

1. Visite de chantier pour prise de mesures précises et gabarits (vérification tel-que-construit au 1/4 po près).
2. Dessins d’atelier et échantillons de finis pour approbation.
3. Approvisionnement des panneaux, panneaux de bouts finis, bandes de remplissage/ajustement, plinthes (toe-kicks), quincaillerie et comptoirs stratifiés (qualité égale ou supérieure).
4. Fabrication des caissons, portes/tiroirs, tablettes et chants; fabrication des comptoirs incluant dosseret.
5. Assemblage complet des armoires, incluant la quincaillerie nécessaire (charnières à fermeture douce, poignées, visserie).
6. Transport/livraison au site, manutention et protection.
7. Installation et nivellement; ancrage à la structure; bandes de finition/ajustement; panneaux de bouts; plinthes; ajustements des portes/tiroirs; scellement silicone au joint comptoir-mur.
8. Fourniture et installation de la quincaillerie et des poignées selon l’échéancier final des poignées.
9. Nettoyage de la zone de travail

Inclusions

* Caissons, portes et tiroirs d’armoires avec charnières à fermeture douce et poignées standard.
* Plinthes, remplissages et panneaux de finition standard pour une installation complète.
* Fourniture et installation du comptoir (matériau selon sélection standard).
* Visite de chantier pour mesures et validation d’implantation.

Exclusions

* Raccordements de plomberie, d’électricité et branchement des électroménagers (par d’autres).
* Si le comptoir est en granite ou en quartz, l’évier est inclus; dans les autres cas, il ne l’est pas.
* Pour un comptoir en mélamine, aucune découpe (évier, accessoires ou autres) n’est effectuée.)
* Dosseret en céramique, peinture murale ou réparations de plancher, sauf mention contraire.
* Quincaillerie spécialisée, éclairage, ou accessoires sur mesure au-delà du standard.
* Permis, ingénierie ou dessins techniques (si requis par d’autres).

[A close up of a logo

AI-generated content may be incorrect.](http://www.dilamco.com/)

Entrepreneur général depuis plus de 20 ans, Dilamco conçoit et installe des cuisines et meubles de qualité supérieure à prix abordable. Notre équipe expérimentée prend en charge chaque détail, du design à l’installation, et réalise également vos projets de rénovation.

A screenshot of a kitchen

AI-generated content may be incorrect.

A collage of a bathroom

AI-generated content may be incorrect.

A room with a mirror and a plant

AI-generated content may be incorrect.

A close-up of numbers

AI-generated content may be incorrect.

**Termes et conditions de ventes**

**1. APPLICATION DES TERMES ET CONDITIONS DE VENTE**

Ces termes et conditions régissent toutes transactions commerciales entre l’Entreprise, dite « Dilamco » et l’acquéreur de biens et services, dit « le Client ».

**2. RÉSERVE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**

L’Entreprise conserve le titre et la propriété des biens vendus au Client jusqu'à parfait paiement du prix d'achat desdits biens. Cependant tous les risques et obligations reliés à la propriété des biens seront assumés par le Client à compter de la livraison desdits biens.

**3. RETOURS, ÉCHANGES ET ANNULATIONS**

Un numéro d'autorisation de retour devra être émis par l’Entreprise pour tout retour de marchandise. Aucune note de crédit ne sera émise pour tous les produits. Tout retour devra être expédié au siège social de l’entreprise ou à une adresse commerciale réputée au Québec et désigné par l’Entreprise aux frais du client. Tout retour devra être effectué dans les 7 jours suivant la date de livraison (date inscrite sur la facture). Le matériel devra être retourné dans sa condition d’achat, c’est-à-dire en parfaite condition. L’Entreprise se réserve le droit de rejeter toute demande de retour jugée inadéquate. Aucun retour n’est possible pour les produits fabriqués sur mesure.

Une commande placée par le Client ne peut en aucun cas être annulée par le Client sans l'autorisation écrite d’un membre de la direction de l’Entreprise. Les annulations de commande seront sujettes à des frais d'annulation, lesquels seront déterminés par l’Entreprise, afin de couvrir toute dépense engendrée préalablement à l'annulation de la commande.

**4. TAXES ET FRAIS**

Les prix soumis n'incluent pas les frais de courtage et les taxes gouvernementales ou toute autre taxe, à moins d’indication contraire. Tous ces frais et taxes additionnels seront à la charge du Client.

**5. TERMES DE PAIEMENT**

Le Client devra payer en totalité le montant inscrit sur la facture avant, à la livraison ou dans les 30 jours suivant la livraison de tous produits et/ou services. Des intérêts au taux de 2 % par mois ou 24 % par année seront payables pour toute facture non acquittée, en totalité ou en partie à échéance soit 30 jours suivant la date d’émission de la facture.

Le Client devra verser les montants dus selon l’échéancier suivant : 30 % du montant total à titre de dépôt, payable à l’acceptation de la soumission, 50 % du montant total à la livraison des produits, et le solde de 20 % à la fin des travaux d’installation, ou à défaut d’installation, à la réception complète des produits.

**6. GARANTIES**

Les produits de l’Entreprise sont garantis contre tout défaut dans la fabrication pour une période de un (1) an à partir de la date d'expédition originale. Les obligations de l’entreprise eu égard à cette garantie se limitent au remplacement (frais de transport à la charge du Client) ou à la réparation, à son choix, de tout produit qui en des conditions normales et appropriées d'utilisation et d'entretien s'avère être défectueux tel qu'entendu par l’entreprise, à sa seule discrétion, pendant la période de garantie.

Ces garanties ne couvrent pas les biens qui sont modifiés, altérés, entreposés, utilisés ou conservés de façon inadéquate, ou dont des parties ont été enlevées sans le consentement écrit de l’Entreprise.

**7. RESPONSABILITÉ**

L’entreprise possède une assurance de responsabilité civile des entreprises, dont le montant de garantie couvrant les produits et travaux terminés s’élève à 2 000 000$.

Le Client sera responsable de s'assurer que le design, l'utilisation et la vente des biens de l’Entreprise selon les spécifications du Client se conforment à toutes lois applicables incluant de s'assurer qu'ils ne contreviennent pas aux droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie et d'obtenir toutes autorisations réglementaires, le cas échéant.

En aucun cas le client ne pourra réclamer en pénalité et dommage finaux plus que la valeur payée au moment de la réclamation pour les biens achetés. L’Entreprise ne pourront en aucun cas être tenu responsable pour des dommages-intérêts particuliers, accessoires, consécutifs ou punitifs, incluant, sans s’y limiter, la perte de jouissance, de profits ou revenus.

Le Client comprend et accepte que l'utilisation inappropriée des biens achetés de l’Entreprise (achetés ou distribués par l’Entreprise) peut être dangereuse pour la sécurité des personnes et peut représenter un risque de dommages aux biens matériels. Le Client devra s'assurer que toutes combinaisons ou compilations de biens acquis de l’Entreprise sont appropriées et adaptées à l'usage prévu. Par conséquent, le Client devra se conformer à toutes les lois et réglementations applicables ainsi qu'aux spécifications de l’entreprise fournies avec les biens, sur le site web de l’Entreprise, dans les manuels, fiches techniques, sur les étiquettes et emballages, et ces termes et conditions avant d'utiliser les biens ou d'en permettre l'utilisation par une tierce partie.

Le Client devra exonérer de toute responsabilité, indemniser et défendre l’Entreprise à l'encontre de la totalité des réclamations, demandes, causes d'action, poursuites ou jugements (y compris les dépenses et honoraires d'avocats raisonnables engendrés à cet égard) pour la mort ou blessure de toute personne ou pour la perte ou dommage à la propriété lié ou résultant d'une mauvaise utilisation des biens causée par une négligence du Client ou tout autre manquement. Cette disposition demeurera en vigueur après la fin de ce contrat.

L’Entreprise n’est pas responsable des blessures pouvant être causées par l’utilisation des équipements survenant à la suite d’un mauvais entretien de ceux-ci. En l’absence d’attestation d’ingénieur (plans et devis, supervision ou lettre d’attestation), l’Entreprise ne peut garantir la conformité de l’installation de ces produits et sa responsabilité se limite donc qu’aux produits fabriqués.

Le Client est tenu de recevoir l'ouvrage réalisée par l’Entreprise. Si le Client n'est pas en mesure de recevoir l'ouvrage, le Client devra payer les frais d'entreposage selon les frais en vigueur.

**8. INFORMATION CONFIDENTIELLE**

Le Client ne pourra divulguer, utiliser ou reproduire toute information confidentielle obtenue de l’Entreprise. À moins qu'il en soit convenu autrement, le Client n'acquerra aucun droit de propriété sur les designs de produits, inventions, concepts, plans, dessins et documents qui auront pu être mis à sa disposition. L’Entreprise demeurera le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux biens ou aux informations obtenus par le Client de la part de l’Entreprise. Tout usage de cette propriété intellectuelle est strictement interdit sauf si autorisé par écrit par l’Entreprise.

**9. CESSION**

Ce contrat ne pourra pas être cédé par le Client sauf tel qu'autorisé par l’Entreprise.

**10. LOIS APPLICABLES**

Ce contrat sera régi par et interprété selon les lois de la province de Québec. Les parties conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à ce contrat et est strictement exclue. Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit relativement au contrat, de choisir le district judiciaire de Richelieu, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l’audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l’exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

**11. SEULE ET ENTIÈRE ENTENTE**

Ce contrat liera les parties et leurs cessionnaires et constitue le seul et entier contrat entre les parties aux présentes en ce qui concerne la matière couverte par celui-ci et prend priorité sur toute négociation, entente ou convention précédente, écrite ou verbale. Ce contrat ne pourra pas être changé, amendé, modifié ou révoqué à moins d'avoir un avis écrit signé par le Client et l’Entreprise.

**Confirmation de l’attribution du mandat**

À la suite de la présentation de cette soumission, nous vous invitons à remplir les champs suivants.

En signant le présent contrat, ou en envoyant à Dilamco un bon de commande relié à cette soumission, le Client est en accord avec nos termes et conditions de vente énoncée aux pages suivantes. Il est également en accord sur tous les éléments présents dans cette soumission, s’assure que tous les éléments qu’il désire s’y retrouvent, et autorise l’exécution des travaux tels que décrits dans la présente soumission.

Le présent contrat entre en vigueur dès la date de la signature par les deux parties.

Signé le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (date) à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (ville).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Sean Diffley |
| Nom en lettre moulé  Représentant autorisé du Client |  | Nom en lettre moulé  Représentant autorisé de Dilamco |
| Signature  Représentant autorisé du Client |  | Signature  Représentant autorisé de Dilamco |